DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement de ROCHEFORT

> Canton de ROYAN

> Commune de ROYAN

Subvention exceptionnelle à la Sté de Tir des Mouettes

DATE DE CONVOCATION

19 novembre 1973

DATE D'AFFICHAGE

19 Novembre 1973

Nombre de conseillers en exercice 26

Nombre de présents

Nombre de votan 48

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante treize lele vingt trois novembre

30 à 10 heures

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M TETARD Guy

Etajent présents : MM. TETARD, Melle FOUCHE, MM. BUJARD, STIPAL, NUCHET, DUFOUR, COLLE, NAULIK, LARGETEAU, DOIREAU, RIVIERE, DOMECO, ERLAND, DELATR, BOUTET , BOUCHET .

formant la majorité des membres en exercice

Représentés ; MM.Colonel LACHAUD par Me DUFOUR Me TAP par M. LARGETEAU

Absents: MM. BARDE, MONTRON, BROTREAU, BARRIERE, Mme BIDEAU , Mmc FAVIFRE Excusés:1M. de LIPKOWSKI , PAPEAU

M Monsieur DELAIR

a été élu Secrétaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la demande présentée par M. LABEYRIE, Président de la Sté de Tir des Mouettes, le 22 octobre 1973,

Vu les propositions de la Commission Jeunesse et Sports du 19 novembre 1973.

DECIDE :

- d'attribuer à titre exceptionnel à la Sté de Tir des Mouettes une subvention de 2 500 F pour permettre à ce club de résorber une partie des frais de déplacement, lors des championnats départementaux régionaux et nationaux.
- d'imputer la dépense sur le chapitre 945, article 657 du Budget 1973 "crédits réservés".

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

> Pour extrait conforme, Pour le Maire, L'Adjoint Délégué,



